



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat
général**

ROUMANIE, RELATIONS INTERNATIONALES

Répertoire méthodique détaillé

établi par Christophe LOY

1ère édition électronique

Savigny-le-Temple

2021

Cet instrument de recherche a été rédigé avec un logiciel de traitement de texte.
Il est en français.
Conforme à la norme ISAD(G) et aux règles d'application de la DTD EAD
(version 2002).

Sommaire

Relations franco-roumaines.....	6
Relations économiques.....	6
Situation économique de la Roumanie.....	6
Relations internationales.....	6

Référence

B-00569/1 – B-0000569/2, B-0000571/1 – B-0000571/2, B-0000573/1 – B-0000573/2, B-0000576/1 - B-0000576/2

Niveau de description

Dossier

Intitulé

Roumanie, relations internationales

Dates extrêmes

1944-1964

Noms des principaux producteurs

Direction du Trésor

Importance matérielle

4 boîtes, soit 0,48 m linéaire.

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Service des archives économiques et financières

Localisation physique

Savigny-le-Temple (77)

Conditions d'accès

Communicabilité selon les articles L.213-1 à L.213-6 du Code du patrimoine

Conditions d'utilisation

La reproduction de ces documents est soumise au règlement intérieur de la salle de lecture du Service des archives économiques et financières.

Modalités d'entrée

Versement PH 001/74 du 10 janvier 1974.

Historique du producteur

La loi du 30 août 1940 transforme la direction du mouvement général des fonds en direction du Trésor qu'elle limite à la gestion interne, les relations financières internationales étant réservées à une direction des finances extérieures nouvellement créée. Mais la mise en oeuvre du plan Marshall donne à la direction du trésor un positionnement majeur (décret du 30 juillet 1948). Tout en gardant la compétence relative au mouvement général des fonds, elle étend ses missions à la conversion de l'administration des finances à l'économie : désormais, elle coordonne le financement des investissements publics, par l'intermédiaire successivement de la commission des investissements (décret du 10 juin 1948), du Fonds de développement économique et social (FDES) (décret du 30 juin 1955) et du comité des investissements à caractère économique et social (décret du 27 novembre 1996). À la suite des nationalisations de l'après-guerre, elle se voit également attribuer un rôle dans le contrôle des entreprises publiques et dans la mise en place de l'État actionnaire. Sa tutelle sur les entreprises

nationalisées, d'abord purement financière, devient progressivement technique, étayée par une fonction de "transformateur d'épargne" en investissements à long terme. De toutes ces missions, il résulte une large implication de sa part dans la transformation de la structure industrielle de la France. En 1948, la direction du trésor reprend le bureau de statistiques et d'études financières, et le transforme en 1953 en service des études économiques et financières. Cet outil d'analyse et de prévision économiques est érigé en direction de la prévision en 1965. Cette même année, la direction du trésor récupère un grand nombre d'attributions de la direction des finances extérieures (décret du 1er juin 1965). L'expansion de ses activités reste étroitement liée à celle des missions de la direction du budget, s'agissant de la préparation, du contrôle et de l'exécution des opérations financières et de trésorerie. En matière budgétaire, la distinction ministère de l'économie / ministère du budget (de 1978 à 1981, puis de nouveau à partir de 1994) provoque la séparation de la direction du Trésor des comptables du Trésor et des administrations financières. Collectant et distribuant les fonds, pilote de la mission de contrôle des activités financières (décret du 24 juillet 1984, décret du 19 mai 2004), la direction du Trésor joue également un rôle de premier plan dans la réforme du secteur bancaire. Elle soutient, sous sa tutelle directe, le développement du secteur parapublic correspondant et participe au développement du marché financier. Enfin, une nouvelle sous-direction est créée avec le transfert des attributions de la direction des assurances (décret du 8 février 1991). Le mouvement de privatisation d'entreprises industrielles et de banques commencé en 1986 rétrécit le périmètre d'intervention de la DT et aboutit à la transformation de la sous-direction qui était chargée de la gestion des actifs de l'État dans les entreprises publiques en un service à compétence nationale rattaché au directeur du Trésor, l'Agence des participations de l'État (décret du 9 septembre 2004 et arrêté du 11 octobre 2004). Enfin, la mission historique de gestion de la dette publique est confiée à un autre service à compétence nationale également rattaché au directeur du Trésor, l'Agence de la dette, dite Agence France Trésor (arrêté du 8 février 2001). En 2004 (décret n° 2004-1203 du 15 novembre 2004), la direction du trésor est absorbée par la direction générale du trésor et de la politique économique (DGTPE).

Évaluation, tris et éliminations

Élimination des doublons

Mode de classement

Thématique.

Présentation du contenu

Les documents contenus dans ce fonds présentent essentiellement la situation financière et économique de la Roumanie ainsi que ses relations avec la France et d'autres pays.

B-0000569/1 – B0000569/2, B-0000571/1 – B0000571/2, B-0000573/2, B-0000576/1

Relations franco-roumaines.

1944-1964

B-0000573/2, B-0000576/1

Relations économiques.

1944-1964

B-0000573/2

Affaires financières et économiques : correspondance bancaire, notes de transmission, télégrammes du Ministère des Affaires Étrangères portant sur le blocage des comptes de la Banque Nationale Roumaine, interventions de la légation de France en Roumanie auprès du Ministère des Finances, correspondance interministérielle, bulletins de renseignements économiques, notes.

1944-1959

B-0000576/1

Accord commercial franco-roumain : contrat, correspondance, télégramme des affaires étrangères, note du ministre des finances, protocole d'accord.

1959-1964

B-000569/1 – B-0000569/2, B-0000571/2

Situation économique de la Roumanie.

1945-1960

B-0000569/1

Développement économique : projet de loi, correspondance, contrat, notes et études documentaires, bulletins de renseignements économiques.

1945-1958

B-0000571/2

Bulletins d'information économique en provenance du conseiller commercial.

1957-1960

B-0000571/1, B-0000573/1, B-0000576/2

Relations internationales.

1944-1966

B-0000571/1

Bulletins de presse économique, bulletins d'information.

1944-1960

B-0000573/1

Politique du gouvernement roumain en matière de commerce extérieur : bulletin d'information, correspondance, note de transmission, études et notes documentaires.

1959-1966

B-0000576/2

Relations avec les organisations internationales : correspondance, télégramme des affaires étrangères, rapport, notes et études documentaires.

1953-1962